

Arrêté portant désignation des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical départemental du Var

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration académique et sa formation spécialisée ;
Vu le résultat de l'élection de représentants du personnel aux conseils médicaux lors de la séance du 19 juin 2023 du CSA.

La rectrice de l'académie de Nice

Arrête

Article 1^{er}

La liste des représentants du personnel amenés à siéger en formation plénière du conseil médical départemental du Var est composée comme suit :

1. Monsieur SAINTOT Nicolas
2. Monsieur COMBETTE Bruno
3. Madame JACQUET Virginie
4. Monsieur ROGGERONE Philippe
5. Monsieur CONTE Bernard
6. Madame PERRIER Marlène
7. Madame LEBEY (MARCH) Dominique
8. Madame SCADUTO Raphaëlle
9. Madame LALLIER Sandrine
10. Monsieur LABORIE Guillaume
11. Madame SERTILLANGE Floriane
12. Monsieur PETIT Christian
13. Monsieur EL OUARRAQ Abdellah
14. Madame SANCHEZ Aurélie
15. Monsieur BIAIS Philippe

Article 2

Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 21 juin 2023

La rectrice de l'académie de Nice

**Natacha CHICOT
SIGNE**